

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ

En caisse le 3 avril 1791.....	\$10,018.42
Valeur de la propriété.....	4,800.00
Meubles et décorations.....	2,300.00

\$17,118.42

DU PAR LES MEMBRES

Pour entrée.....	19.50
Contributions mensuelles.....	382.75
“ fête patronale.....	193.50
“ décès de membres.....	418.00
“ décès d'épouses.....	118.70
Amendes de mois.....	196.90
“ fête patronale.....	132.00
“ funérailles.....	80.00
“ St-Jean-Baptiste.....	1.00

Valeur totale..... \$18,660.77

Durant le semestre, il a été admis 7 membres, et 24 ont été rayés, portant le nombre actuel des membres à 787. La société a perdu, par les membres rayés, la somme de \$340.10.

—Au moment de mettre sous presse, nous recevons la communication officielle suivante par laquelle la C. M. B. A. institue notre journal organe officiel de cette belle association : “ Nous nommons, par les présentes, l'*Echo* de St-Hyacinthe comme organe officiel de l'Association Catholique Mutuelle de Bienfaisance en Canada :

J. A. MACNAB, Grand Président.

L'*Echo* se trouvera ainsi succéder à l'*Association*, journal d'économie sociale publié à Québec : nous indiquerons, sur notre prochain numéro, dans quelles conditions.

—Le pèlerinage annuel, de St-Hyacinthe à Ste-Anne de Beaupré, a été annoncé dimanche pour le premier août. Le trajet se fera par chemin de fer, aux mêmes conditions que les années dernières. Les convois de pèlerins laisseront la gare du Pacifique (St-Joseph) le samedi à 5 heures p. m. pour revenir dimanche vers 9 heures du soir. Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe fera ce voyage, comme d'habitude, en compagnie de plusieurs prêtres et des autres pèlerins.

—M. F. Gobeille, autrefois de St-Hyacinthe et maintenant à San-Francisco, Californie, depuis une vingtaine d'années, est arrivé en cette ville il y a quelques jours avec l'intention d'y séjourner pendant la vacance. Ce monsieur tient une maison de consommations dans le quartier le plus fashionable de San Francisco. M. Gobeille nous revient à des intervalles assez réguliers depuis que sa famille est définitive-

ment fixée ici, plus particulièrement depuis que son unique enfant suit les cours dans une de nos maisons d'éducation.

—Quelques tramps, en voyage pour leur santé probablement, visitent notre ville assez régulièrement chaque semaine. Nous leur faisons l'hospitalité trop heureuse, remarque un confrère : c'est peut-être vrai après tout. Si la charité nous commande de faire le bien pour le mal c'est après que le *mal est fait* : autre chose est de *mettre le prochain en état de mal faire* ; Soyons moins généreux.

—M. I. Fréchette, mécanicien à Montréal, autrefois de St-Hyacinthe, vient d'inventer une machine à monter les chaussures de toutes grandeurs. Nous avions déjà, sur le marché, la machine à monter une grandeur spéciale, ce qui nécessitait l'emploi d'autant de machines que de chaussures différentes. Celle de M. Fréchette, en s'adaptant à toutes indistinctement devient une création nouvelle, destinée à révolutionner le système de fabrication.

—Le marché aux fromages est suffisamment stable. Il s'est fait des achats dans les Cantons de l'Est à 8½c.

La cote, à Liverpool est de 46s. 1d. A Woodstock, Ont, le 24, 2086 boîtes ont été vendues à des prix variant de 8½c à 8¾c. Le beurre a une légère tendance à la hausse.

La confiance semble renaître dans le commerce : le dernière hausse dans le prix du foin et l'apparence d'une abondante récolte de grains, contribuent pour beaucoup à ranimer cette confiance. Pour le foin, nous apprenons qu'il est en assez grande demande à \$7.00.

—L'Inspecteur en chef des postes et ses subordonnés, dans la plupart des grandes villes aux Etats-Unis, redoublent de zèle afin de faire appliquer rigoureusement la nouvelle loi contre les loteries. Le but de cette loi n'est pas seulement d'empêcher la circulation, par la poste, des billets listes, circulaires et annonces de loterie, mais aussi d'arriver par ce moyen à la suppression complète des loteries elle-mêmes.

—La Chambre des Communes, par un vote de 107 contre 88, vient de décréter l'institution d'une commission royale pour faire rapport sur tous les détails se rattachant à la prohibition des boissons enivrantes, plus particulièrement

1° Sur la perte annuelle que subirait le trésor fédéral.

2° Sur le montant engagé dans la fabrication des liqueurs enivrantes ;

3° Sur le montant nécessaire pour indem-